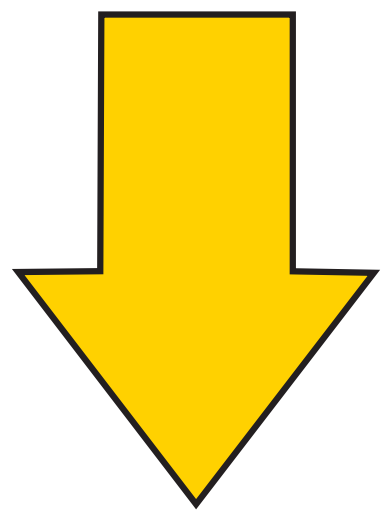
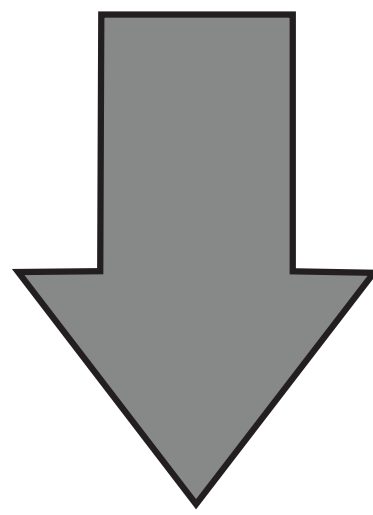


DANS LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE, DÉPOSEZ UNIQUEMENT

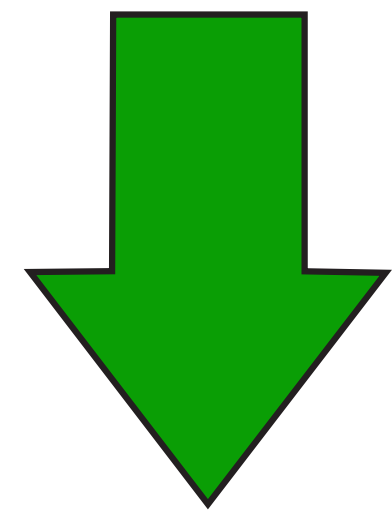
LE TRI



LES DÉCHETS ULTIMES



LE VERRE



CONTENEUR JAUNE : LES DÉCHETS À TRIER

YELLOW CONTAINER : PACKAGING



Cartons et briques
Cardboard packaging

Tous les emballages en plastique
All plastic packaging

Emballages métalliques
Metal packaging



Prospectus,
enveloppes...
Ads, envelopes

Journaux et magazines
Newspaper and magazines

**EN VRAC
PAS EN SAC**



CONTENEUR GRIS : LES DÉCHETS NON RECYCLABLES

GREY CONTAINER : NO RECYCLABLE WASTE



Vaisselle à usage unique
(carton*, bambou* et plastique)



Produits d'hygiène à usage unique
(couches, lingettes, essuie-tout*, mouchoirs*,
protections hygiéniques, brosses à dents, rasoirs, etc...)



Les déchets et matières marquées d'une astérisque* peuvent également être compostés!



Objets cassés,
objets à usage unique,
objets en plastique,
en céramique et porcelaine
ou en bois*



Restes alimentaires carnés
ou non carnés*

**EN SAC
PAS EN VRAC**



CONTENEUR VERT : LE VERRE

GREEN CONTAINER : PACKAGING GLASS



Pots, bocaux et bouteilles
Glass jars and bottles



**EN VRAC
PAS EN SAC**

LA VAISSELLE CASSÉE EST À JETER DANS LE CONTENEUR GRIS, EN SAC
(VERRES À BOIRE, ASSIETTES...)

TOUT AUTRE TYPE DE DÉPÔT EST INTERDIT ET PASSIBLE DE SANCTIONS ALLANT JUSQU'À 15 000€



Un service de ramassage des
encombrants à domicile
est mis en place par la CCAPV pour
vos meubles ou gros électroménager.
RV à prendre directement auprès de
votre mairie

